
Norme internationale



6797

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Véhicules routiers — Automobiles — Exigences de la conformité de la production de centrales clignotantes

Road vehicles — Motor vehicles — Production conformity requirements for flasher units

Première édition — 1982-09-15

ITEH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 6797:1982](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9448660a-68aa-4092-80ca-f43df1e23b18/iso-6797-1982)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9448660a-68aa-4092-80ca-f43df1e23b18/iso-6797-1982>

CDU 629.113.066

Réf. n° : ISO 6797-1982 (F)

Descripteurs : véhicule routier, véhicule à moteur, centrale clignotante, spécification, essai.

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 6797 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 22, *Véhicules routiers*, et a été soumise aux comités membres en juillet 1979.

Les comités membres des pays suivants l'ont approuvée :

[ISO 6797:1982](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9448660a-68aa-4092-80ca-43dfe2301048-6797-1982)

Afrique du Sud, Rép. d'	Chine	Nouvelle Zélande
Allemagne, R.F.	Corée, Rép. de	Pays-Bas
Australie	Corée, Rép. dém. p. de	Pologne
Autriche	Espagne	Roumanie
Belgique	France	Royaume-Uni
Brésil	Italie	Suède
Chili	Japon	Suisse

Les comités membres des pays suivants l'ont désapprouvée pour des raisons techniques :

Canada
Tchécoslovaquie
USA

Véhicules routiers — Automobiles — Exigences de la conformité de la production de centrales clignotantes

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

1 Objet

La présente Norme internationale définit des niveaux de qualité acceptable pour chaque caractéristique contrôlée, lorsque des échantillons de centrales clignotantes pour les véhicules à moteur (à l'exception des motocycles¹⁾) sont pris au hasard. Elle ne précise pas la fréquence des prélèvements et l'effectif des lots.

2 Domaine d'application

La présente Norme internationale est applicable aux centrales clignotantes dont le type a été essayé et homologué conformément à l'ISO 4082.

3 Références

ISO 3534, *Statistique — Vocabulaire et symboles*.

ISO 4082, *Véhicules routiers — Automobiles — Centrales clignotantes*.

4 Généralités

ISO 6797:1982

4.1 Inscriptions

Les inscriptions doivent être conformes aux exigences définies au paragraphe 4.1 de l'ISO 4082.

4.2 Conditions générales d'essai

Les conditions du paragraphe 5.2 de l'ISO 4082 sont applicables.

4.3 Appareillage d'essai

L'appareillage d'essai défini au paragraphe 5.3 de l'ISO 4082 doit être utilisé.

4.4 Réglages

Les réglages doivent être faits en accord avec le paragraphe 5.4 de l'ISO 4082.

1) Toutefois, l'application aux motocycles n'est pas prohibée.

5 Essais

Les termes statistiques utilisés dans le présent chapitre sont définis dans l'ISO 3534.

5.1 Temps de démarrage

5.1.1 Un échantillon doit être soumis à l'essai défini au paragraphe 5.5.2 de l'ISO 4082 et dans les conditions du paragraphe 5.5.5 de la même norme.

Le lot des centrales clignotantes est de qualité acceptable pour cette caractéristique ou doit être rejeté, conformément au tableau suivant qui contient le nombre de défauts constatés :

Effectif de l'échantillon	< 1 s	
	Critère d'acceptation	Critère de rejet
$n = 13$	0	2
$n + n' = 26$	1	2

5.1.2 Un échantillon doit être soumis à l'essai défini au paragraphe 5.5.3 de l'ISO 4082 et dans les conditions du paragraphe 5.5.5 de la même norme.

Le lot des centrales clignotantes est de qualité acceptable pour cette caractéristique ou doit être rejeté, conformément au tableau suivant qui contient le nombre de défauts constatés :

Effectif de l'échantillon	< 0,2 s	
	A	R
13	0	2
26	1	2

5.1.3 Un échantillon doit être soumis à l'essai défini au paragraphe 5.5.4 de l'ISO 4082 et dans les conditions du paragraphe 5.5.5 de la même norme.

Le lot des centrales clignotantes est de qualité acceptable pour cette caractéristique ou doit être rejeté, conformément au tableau suivant qui contient le nombre de défauts constatés :

Effectif de l'échantillon	< 1,5 s	
	A	R
13	0	2
26	1	2

5.2 Fréquence et facteur de forme

Un échantillon doit être soumis aux essais définis aux paragraphes 5.6.1 et 5.6.2 de l'ISO 4082.

Le lot des centrales clignotantes est de qualité acceptable pour cette caractéristique ou doit être rejeté, conformément au tableau suivant qui contient le nombre de défauts constatés :

Effectif de l'échantillon	Zone A ¹⁾ de la figure 1 à (23 ± 5) °C et à 13 V ou 26 V	
	A	R
13	0	2
26	1	2

Effectif de l'échantillon	Zone A ¹⁾ + B ¹⁾ de la figure 1 aux autres conditions de températures et de tensions d'alimentation	
	A	R
13	0	2
26	1	2

1) Contour limite inclus.

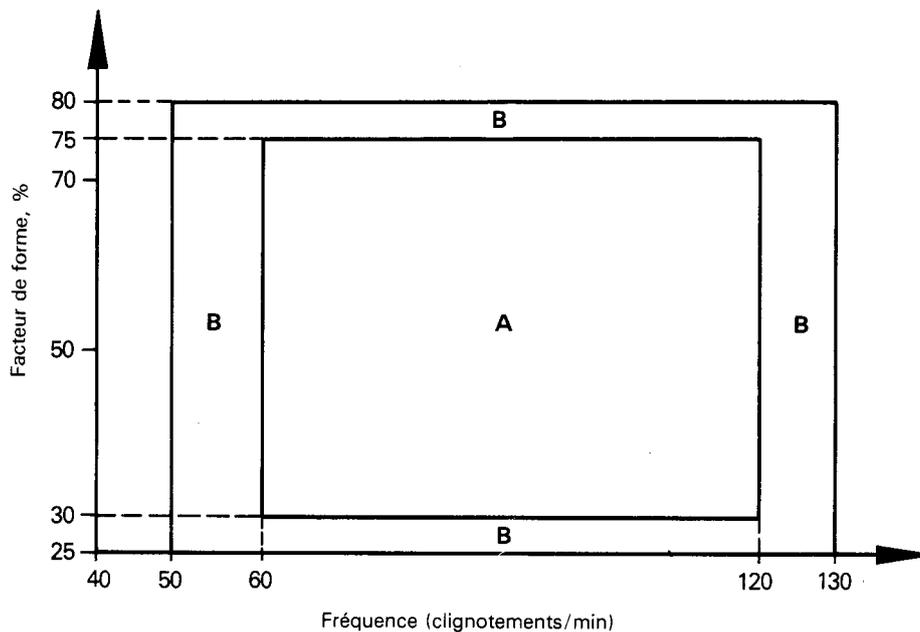


Figure 1

5.3 Témoin de fonctionnement pour les signaux d'indication de direction

5.3.1 Un échantillon doit être soumis à l'essai défini au paragraphe 5.7.1 de l'ISO 4082.

Le lot des centrales clignotantes est de qualité acceptable pour cette caractéristique ou doit être rejeté, conformément au tableau suivant qui contient le nombre de défauts constatés :

Effectif de l'échantillon	A	R
13	0	2
26	1	2

5.3.2 Un échantillon doit être soumis à l'essai défini au paragraphe 5.7.2 de l'ISO 4082.

Le lot des centrales clignotantes est de qualité acceptable pour cette caractéristique ou doit être rejeté dans les conditions suivantes :

5.3.2.1 Dans le cas où le témoin de fonctionnement doit cesser de fonctionner, le tableau suivant des défauts constatés est applicable :

Effectif de l'échantillon	A	R
13	0	2
26	1	2

5.3.2.2 Dans le cas d'une augmentation de la fréquence, le tableau suivant des défauts constatés est applicable :

Effectif de l'échantillon	$f > 140$ et $\delta > 75\%$		$f > 130$ et $\delta > 65\%$	
	A	R	A	R
13	1	4	0	2
26	4	5	1	2

f = fréquence en clignotements/min

δ = augmentation de la fréquence

5.3.2.3 Dans le cas d'une diminution de la fréquence, le tableau suivant des défauts constatés est applicable :

Effectif de l'échantillon	$f > 50$ et $\delta > 50\%$		$f > 55$ et $\delta > 45\%$	
	A	R	A	R
13	1	4	0	2
26	4	5	1	2

f = fréquence en clignotements/min

δ = diminution de la fréquence

5.4 Chute de tension

Un échantillon doit être soumis à l'essai défini au paragraphe 5.8 de l'ISO 4082.

Le lot des centrales clignotantes est de qualité acceptable pour cette caractéristique ou doit être rejeté, conformément au tableau suivant qui contient le nombre de défauts constatés :

Effectif de l'échantillon	Systèmes de 12 V	Chute de tension la plus faible, V			
		ID < 0,4		ID < 0,6	
		ID < 0,45 à partir de 3 lampes principales		ID < 0,7 à partir de 3 lampes principales	
		SD < 0,5 jusqu'à 4 lampes		SD < 0,8 jusqu'à 4 lampes	
		SD < 0,6 plus de 4 lampes		SD < 0,9 plus de 4 lampes	
	Systèmes de 24 V	ID < 0,8		ID < 1,0	
		SD < 1,0		SD < 1,2	
		A	R	A	R
13		1	4	0	2
26		4	5	1	2

ID = Indication de direction

SD = Signal de détresse

5.5 Rigidité diélectrique

Si applicable, un échantillon doit être soumis à l'essai défini au paragraphe 5.9 de l'ISO 4082.

Le lot des centrales clignotantes est de qualité acceptable pour cette caractéristique ou doit être rejeté, conformément au tableau suivant qui contient le nombre de défauts constatés :

Effectif de l'échantillon	A	R
13	0	2
26	1	2

5.6 Résistance aux surtensions transitoires

Un échantillon doit être soumis à l'essai défini au paragraphe 5.10 (à l'étude) de l'ISO 4082.

(Les conditions d'acceptation ou de rejet sont à l'étude.)

5.7 Résistance aux surintensités

Un échantillon doit être soumis à l'essai défini au paragraphe 5.11 de l'ISO 4082.

Le lot des centrales clignotantes est de qualité acceptable pour cette caractéristique ou doit être rejeté, conformément au tableau suivant qui contient le nombre de défauts constatés :

Effectif de l'échantillon	A	R
13	0	2
26	1	2

5.8 Résistance aux vibrations

5.8.1 Un échantillon doit être soumis à l'essai défini au paragraphe 5.12.1 de l'ISO 4082.

Le lot des centrales clignotantes est de qualité acceptable pour cette caractéristique ou doit être rejeté, conformément au tableau suivant qui contient le nombre de centrales clignotantes défectueuses :

Effectif de l'échantillon	A	R
13	0	2
26	1	2

Une centrale clignotante est considérée comme défectueuse lorsqu'elle ne satisfait pas à au moins une des conditions énoncées au paragraphe 5.12.1 de l'ISO 4082;

5.8.2 Un échantillon doit être soumis à l'essai défini au paragraphe 5.12.2 de l'ISO 4082.

Le lot des centrales clignotantes est de qualité acceptable pour cette caractéristique ou doit être rejeté conformément au tableau suivant qui contient le nombre de centrales clignotantes défectueuses :

Effectif de l'échantillon	A	R
13	0	2
26	1	2

Une centrale clignotante est considérée comme défectueuse lorsqu'elle ne satisfait pas à au moins une des conditions énoncées au paragraphe 5.12.2 de l'ISO 4082.

5.9 Résistance aux chocs

Un échantillon doit être soumis à l'essai défini au paragraphe 5.13.1 de l'ISO 4082. Deux échantillons doivent être essayés pour chaque sens de chacun des trois axes principaux.

Le lot des centrales clignotantes est de qualité acceptable pour cette caractéristique ou doit être rejeté, conformément au tableau suivant qui contient le nombre de centrales clignotantes défectueuses :

Effectif de l'échantillon	A	R
12	0	2
24	1	2

Une centrale clignotante est considérée comme défectueuse lorsqu'elle ne satisfait pas à au moins une des conditions énoncées au paragraphe 5.13.2 de l'ISO 4082.

5.10 Résistance à la chaleur et au froid

Un échantillon doit être soumis aux essais définis au paragraphe 5.14 de l'ISO 4082. Quatre échantillons sont essayés pour chacune des trois conditions de séjour prévu.

Le lot des centrales clignotantes est de qualité acceptable pour cette caractéristique ou doit être rejeté, conformément au tableau suivant qui contient le nombre de centrales clignotantes défectueuses :

Effectif de l'échantillon	A	R
12	0	2
24	1	2

Une centrale clignotante est considérée comme défectueuse lorsqu'elle ne satisfait pas à au moins une des conditions énoncées au paragraphe 5.14 de l'ISO 4082.

5.11 Fonctionnement à des températures extrêmes

Un échantillon doit être soumis à l'essai défini au paragraphe 5.15 de l'ISO 4082.

Le lot des centrales clignotantes est de qualité acceptable pour cette caractéristique ou doit être rejeté, conformément au tableau suivant qui contient le nombre de centrales clignotantes défectueuses :

Effectif de l'échantillon	A	R
13	0	2
26	1	2

Une centrale clignotante est considérée comme défectueuse lorsqu'elle ne satisfait pas à au moins une des conditions énoncées au paragraphe 5.15 de l'ISO 4082.

5.12 Endurance

Un échantillon doit être soumis aux essais définis au paragraphe 5.16 de l'ISO 4082.

Le lot des centrales clignotantes est de qualité acceptable pour cette caractéristique ou doit être rejeté, conformément au tableau suivant qui contient le total pondéré des défauts constatés :

Effectif de l'échantillon	A	R
20	9	10

Après l'essai d'endurance, les caractéristiques contenues dans le tableau suivant doivent être contrôlées. Le tableau précise la pondération des défauts constatés en fonction de leur importance. Si une centrale clignotante essayée présente plusieurs défauts, seul le défaut ayant la plus grande pondération est retenu.

Caractéristiques à contrôler	Pondération des défauts	
	ID ¹⁾	SD ²⁾
Temps de démarrage (5.5.2 de l'ISO 4082)	2	—
Fréquence [5.6.1 de l'ISO 4082, toutefois seulement à (23 ± 5) °C et à 13 V ou 26 V]	2	2
Facteur de forme [5.6.2 de l'ISO 4082, toutefois seulement à (23 ± 5) °C et à 13 V ou 26 V]	2	2
Témoin de fonctionnement [5.7.1 de l'ISO 4082, toutefois seulement à (23 ± 5) °C] [5.7.2 de l'ISO 4082, toutefois seulement à (23 ± 5) °C et pour a) dans le cas d'augmentation de fréquence, la fréquence résultante doit être d'au moins 65 % supérieure à la fréquence existant primitivement dans les mêmes conditions et, en tout cas, d'au moins 130 cycles/min; b) dans le cas de diminution de fréquence, cette diminution doit être au moins égale à 45 % et la fréquence résultante doit être au plus égale à 55 cycles/min].	2 3	— —
Chute de tension (5.8 de l'ISO 4082) a) dépassement des valeurs spécifiées jusqu'à 50 % pour 12 V et 25 % pour 24 V; b) dépassement des valeurs spécifiées de plus de 50 % pour 12 V et de plus de 25 % pour 24 V.	1 2	1 2
Arrêt de fonctionnement de la centrale ³⁾ (5.16.1 de l'ISO 4082) a) dans la première moitié du temps d'essai; b) dans la deuxième moitié du temps d'essai.	5 3	— —
Arrêt du fonctionnement de la centrale ³⁾ (5.16.2 de l'ISO 4082) a) pour les centrales combinées; b) pour les centrales prévues uniquement pour le signal de détresse; c) dans la première moitié du temps d'essai; d) dans la deuxième moitié du temps d'essai.	— — — —	3 5 3

1) ID = indicateur de direction.

2) SD = signal de détresse.

3) On entend par «arrêt du fonctionnement de la centrale» le cas, où la centrale ne donne plus d'impulsion aux lampes principales.

6 Effectif de l'échantillon

Le nombre des centrales clignotantes dans un échantillon est indiqué dans les paragraphes correspondants. Les centrales clignotantes d'un échantillon doivent être prises au hasard d'un lot d'inspection de centrales clignotantes du même type et fabriquées essentiellement au même temps.

7 Séquence des essais individuels

Différents contrôles peuvent être effectués sur les mêmes cen-

trales pourvu que les séquences spécifiées au chapitre 6 de l'ISO 4082 soient respectées et que les centrales clignotantes pour lesquelles un défaut a été constaté lors de ces différents contrôles, ne soient pas systématiquement éliminées.

Toutefois, les centrales clignotantes soumises aux contrôles spécifiés dans les paragraphes 5.8 à 5.12 de la présente Norme internationale doivent être conformes aux spécifications des paragraphes 5.5 à 5.8 de l'ISO 4082.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 6797:1982

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9448660a-68aa-4092-80ca-f43df1e23b18/iso-6797-1982>